

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 370 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 6.300 euros est attribuée à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) située 13, rue du Commerce à Paris 15e (19431 - 2020_02722) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019.

Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 29.500 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO